



Fiche de réservation Formations Hygiène Plus

Merci de bien vouloir écrire lisiblement et remplir les champs obligatoires marqués d'un astérisque.

LE(S) STAGE(S) : LES SESSIONS QUE VOUS SOUHAITEZ RÉSERVER*:

1/ Date :
2/ Date :
3/ Date :

L'ENTREPRISE

Nom : Nom du responsable :
Adresse : Ville :
Code postal : Email :
Pays : Fax :
Tél.: Code NAF :
N° Siret : Activité :
N° TVA :

LE PARTICIPANT

Nom (M., Mme, Mlle)* : Prénom* :
Date de naissance : Adresse personnelle :
Code postal :* Ville* :
Pays* : Email personnel* :
Téléphone* : Mobile* :
Statut (salarié, non salarié) * : Poste occupé* :
Diplôme(s) obtenu(s) :

RÈGLEMENT DES FRAIS DE FORMATION

Chèque Virement bancaire

Prise en charge OPCA : Plan de formation CIF DIF
Nom : Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : Fax :

HÉBERGEMENT

Nous tenons à votre disposition une liste d'hôtels à proximité de notre Centre.

OBSERVATIONS

.....
.....

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et en avoir accepté les termes (verso)

Date :

Signature du participant :

Signature et cachet de l'entreprise :

Veuillez retourner ce document par courrier, par fax ou par email

Hygiène Plus

32 rue Madame - 75006 PARIS

Tél. : +33 (0)9 71 28 91 94 - Fax : +33 (0)9 72 34 57 10

www.hygiene-plus.com - email : contact@hygiene-plus.com

Siret : 537 523 946 00037 RCS de Paris - TVA FR06 537 523 946 - Eurl au capital : 7.000,00 € - Organisme formation N°11755089875

Conditions générales de vente pour les formations suivies au Centre de Formation Hygiène Plus Centre de formation agréé n°11 75 508 98 75

Clause générale : Toute inscription à une ou plusieurs formations implique de votre part l'acceptation des présentes conditions et le respect par le stagiaire du règlement intérieur du Centre de Formation de Hygiène Plus (ci après dénommé CFHP), disponible sur simple demande. De ce fait, aucune clause contraire, additionnelle ou modificative ne pourra être opposée à CFHP que si CFHP l'a expressément acceptée.

Objet : Les présentes conditions générales s'appliquent à une ou plusieurs formations dispensées par les équipes de CFHP, sous forme de sessions destinées aux professionnels de la beauté (coiffure, esthétique, ongles) et réalisées dans les locaux de CFHP. Il appartient à l'entreprise de s'assurer que les personnes concernées par le stage ont un niveau suffisant pour suivre la formation.

Formations « catalogue » : le contenu, la forme, les prix ainsi que les planifications de ces formations sont définis dans le catalogue de formation CFHP en vigueur au moment où il est procédé à l'inscription (sauf offres spéciales ponctuelles). Le contrat entre CFHP et l'entreprise est constitué par les présentes conditions générales, la fiche de réservation, le devis et la convention de formation signée par les deux parties.

Formations « sur mesure / hors catalogue » : le contenu, la forme et les prix des formations intra-entreprises font l'objet d'une proposition commerciale de CFHP sur demande expresse. Le contrat entre CFHP et l'entreprise est constitué par la proposition commerciale, les conditions générales de vente et la convention de formation signée des deux parties.

Durée et validité de la proposition : La validité des propositions commerciales de formations issues du catalogue est identifiée par les dates de sessions de formation prévues pour chaque produit de formation dans ce support. Sauf stipulation contraire dans la proposition commerciale, la durée de validité des propositions de CFHP pour les stages hors catalogue est de 30 jours* à compter de la date figurant sur la proposition.

Procédure d'inscription et modalités de règlement : Votre inscription ou celle d'un de vos collaborateurs sera effectuée à l'aide de la fiche de réservation CFHP. Cette fiche de réservation constitue un bon de commande et doit être complétée et retournée à CFHP, accompagnée des CGV (figurant au verso) signées. Cet envoi doit intervenir au moins 30 jours* avant le début du stage (sauf cas exceptionnel). CFHP accusera réception de votre inscription et vous retournera le devis, la convention de formation et le programme du stage choisi. Les participants recevront leur convocation dans les quinze jours* avant le début du stage.

Les conditions de règlement doivent obligatoirement préciser les conditions d'application et le taux d'intérêt des pénalités de retard exigibles le jour suivant de la date de règlement figurant sur la facture ainsi que le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier dans le cas où les sommes dues sont réglées après cette date. Ce taux est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Dans ce cas, le taux applicable pendant le premier semestre de l'année concernée est le taux en vigueur au 1er janvier de l'année en question. Pour le second semestre de l'année concernée, il est le taux en vigueur au 1er juillet de l'année en question. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dont le montant est fixé par décret. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification. Toutefois, le créancier ne peut invoquer le bénéfice de cette indemnisation lorsque l'ouverture d'une procédure de sauvegarde ou de liquidation judiciaire interdit le paiement à son échéance de la créance qui lui est due.

Prise en charge de votre action de formation

Cas N°1 : votre formation est prise en charge par votre OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) comme FAFCEA, AGEFOS-PME ou autres (activité salariée): La demande de prise en charge de votre action de formation doit être faite minimum 30 jours* avant le début de votre formation. Il est de votre responsabilité de vous assurer du bon traitement de votre dossier auprès de votre OPCA. Dans le cas où, 15 jours* avant le début du stage, la demande de prise en charge n'a pas été déposée, est en cours de validation ou a été refusée, CFHP vous demandera le règlement total de la formation qui doit intervenir 7 jours* avant le début de la formation. CFHP vous remettra une facture acquittée. À défaut du règlement 7 jours* avant le début de la formation, le CFHP se réserve le droit d'annuler la réservation. En cas de prise en charge, la facture du CFHP sera directement adressée à votre OPCA. Si l'OPCA ne prend pas en charge la totalité de la formation, la facture de la différence vous sera adressée.

Cas N°2 : vous bénéficiez d'une prise en charge PARTIELLE par un OPCA :

La demande de prise en charge de votre action de formation doit être faite minimum 30 jours* avant le début de votre formation. Il est de votre responsabilité de vous assurer du bon traitement de votre dossier auprès de votre OPCA. Dans le cas où, 15 jours* avant le début du stage, la demande de prise en charge n'a pas été déposée, est en cours de validation, a été refusée ou a été partiellement accordée, CFHP vous demandera le règlement du solde 7 jours* avant le début de la formation. À défaut de réception du règlement 7 jours* avant le début de la formation, le CFHP se réserve le droit d'annuler la réservation. Si l'OPCA ne prend pas en charge la totalité de votre formation, la facture de la différence vous sera adressée.

Cas N°3 : votre formation est prise en charge par l'AGEFICE (activité non salariée) :

Afin de confirmer votre réservation, il vous sera demandé un acompte de 50% sur le prix de votre formation par chèque ou par virement bancaire, au moins 30 jours* avant le début du stage. L'acompte que vous avez versé sera déduit du montant total de la formation et le solde vous sera demandé 7 jours* avant le début de la formation. Une facture acquittée et une attestation de présence vous seront remises afin de vous faire rembourser vos frais de formation directement auprès de l'AGEFICE.

Cas N°4 : vous ne bénéficiez pas d'une prise en charge (client étranger ou ne dépendant d'aucun OPCA) :

Afin de confirmer votre réservation, il vous sera demandé un acompte de 50% sur le prix de votre formation par chèque ou par virement bancaire, au moins 30 jours* avant le début du stage. Le solde est dû 15 jours* avant le début de la formation. À défaut de réception du règlement 7 jours* avant le début de la formation, le CFHP se réserve le droit d'annuler la réservation.

IMPORTANT : Dans le cas où la réservation interviendrait moins de 30 jours* avant le début de la formation, le CFHP demandera le règlement intégral de la réservation.

Report et annulation par le Centre de Formation de Hygiène Plus : CFHP se réserve le droit exceptionnel d'annuler ou de reporter une formation au plus tard 15 jours* avant le début du stage, lorsque le nombre de participants est jugé insuffisant. Si dans la quinzaine précédant le début du stage, un cas de force majeure ou d'annulation tardive d'un client entraîne un nombre insuffisant de participants, CFHP se réserve le droit d'annuler la formation. Vous pourrez alors opter pour le remboursement du montant versé à date pour cette formation, ou pour le report de votre inscription à une date ultérieure. Cette annulation ou ce report seront clairement notifiés à l'entreprise en expliquant les raisons.

Report et annulation par le stagiaire : Si pour quelque raison que ce soit, vous êtes obligés d'annuler votre réservation ou celle d'un collaborateur, aucun frais ne vous sera facturé si cette annulation intervient dans un délai supérieur à 45 jours* avant le début de la formation. À défaut, il vous sera facturé :

- 50% du montant du stage si l'annulation intervient entre 45 et 30 jours* avant le début du stage (pour les personnes ayant versé un acompte, ceux-ci seront conservés),

- 100% du montant du stage si l'annulation intervient à moins de 30 jours* du stage,

Le report n'est possible qu'une seule fois et doit intervenir dans l'année en cours.

Tout stage commencé est facturé à plein tarif, y compris en cas d'abandon du stage par le stagiaire pendant sa durée pour quelque cause que ce soit.

Tarifs : Les tarifs en vigueur sont ceux qui figurent sur notre programme de formation en cours au moment de votre inscription à la formation (sauf offres spéciales ponctuelles). Les paiements doivent être effectués en euros (€). Tous les frais bancaires sont à la charge exclusive du client.

Ils comprennent l'ensemble des frais de formation à l'exclusion de tous les autres frais. Les prestations fournies par le CFHP sont soumises à la TVA selon le taux en vigueur. Pour les formations sur mesure, le prix facturé est celui de la proposition commerciale signée.

Attestation de stage : Le CFHP remet à chaque stagiaire, à l'issue de la formation, une attestation de présence.

Hébergement : L'hébergement n'est pas assuré par le CFHP. Une liste d'établissement est à votre disposition.

Propriété intellectuelle : Les documents et les supports de formation sont remis en début de stage et ne sont fournis qu'en un seul exemplaire. En cas de perte ou de vol, aucun autre exemplaire ne sera fourni. Le CFHP reste détenteur, sauf clause contraire, des droits patrimoniaux de la conception de formation (documents, logiciels, etc.). Le stagiaire et/ou l'entreprise dont il dépend ne pourra utiliser les noms de «Centre de Formation de Hygiène Plus» ou «Hygiène Plus» que pour informer éventuellement des tiers qu'il a suivi un stage de formation au sein du CFHP. Toute reproduction, modification ou divulgation à des tiers de tout ou partie de ces formations ou documents, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'accord préalable du CFHP.

Responsabilité : L'obligation souscrite par le CFHP dans le cadre de ses formations est une obligation de moyens et non une obligation de résultats. Le CFHP ne pourra en aucun cas être tenu responsable si un dommage corporel intervient lors des exercices pratiques effectués au sein de formations et dont un stagiaire serait victime. De plus, le CFHP ne sera pas responsable de tout dommage ou perte des objets ou effets personnels apportés par le stagiaire.

Résolution des litiges : Les présentes conditions sont régies par la loi française. Tout litige relatif à leur interprétation ou à leur application sera de la compétence du Tribunal de Commerce de Paris, même en cas de pluralité des défendeurs.

Signature et date, précédées de la mention «lu et approuvé»

Ces données sont enregistrées dans notre fichier de clients et peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès de notre service commercial CFHP.

(*) Tous les délais mentionnés sont en jours* calendaires